Image not found or type unknown

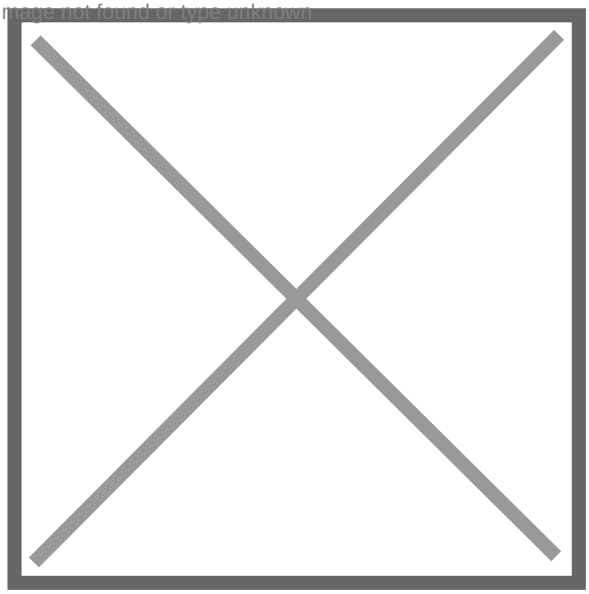

Abonnement avec tablette a 1 euro

Par **gab17**, le **01/05/2014** à **10:26**

Bonjour,j'ai pris un contrat chez Akeo mobile de 24 mois en décembre 2012, pour une tablette a 1 euro, que je viens de résilier en avril 2014,en citant la loi Chatel.
L'opérateur me demande de régler une somme pour le reste du, mais on me réclame également environ 150 euros soit disant pour la tablette.
Dois-je payer ces 150 euros?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Lag0**, le **01/05/2014** à **10:27**

Bonjour,
Il faut relire votre contrat ou les CGV/CGU.
Il y a fort à penser qu'il est indiqué que la tablette à 1€ est sous réserve du respect de l'engagement de 24 mois.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés